

14 décembre 1965, Sainte-Foy

Chambre de commerce de Sainte-Foy

Chez beaucoup de nos citoyens préoccupés de l'avenir du Québec et du Canada, on remarque l'une ou l'autre des deux attitudes suivantes. Certains, plus impatients, se demandent dans quelle mesure les Canadiens des autres provinces finiront par comprendre et accepter le Québec actuel. D'autres, plus hésitants devant les réactions du reste du pays craignent que nous soyons allés trop loin dans l'expression de nos aspirations et que, de la sorte, nous ayons effrayé ceux de nos compatriotes qui étaient au départ disposé à nous écouter.

Si ces deux attitudes existent chez nous – et on peut en avoir des preuves en feuilletant nos journaux quotidiens – c'est que, au fond, les Québécois de langue française se posent maintenant, plus que jamais auparavant, une question bien simple, mais fondamentale: « Comment réagit le reste du Canada aux positions du Québec ? »

Ces derniers temps, des voix autorisées de certaines provinces de langue anglaise ont fait connaître leur point de vue non pas directement sur les aspirations du Québec, mais sur la répartition des pouvoirs qui devrait, selon eux, exister au Canada entre les provinces et le gouvernement central. Toutes se sont exprimées dans le même sens: elles désirent l'avènement d'un gouvernement fédéral fort, elles n'ont pas d'objection à la centralisation des pouvoirs à Ottawa et elles laissent entendre clairement que les demandes des provinces finiront par éroder le gouvernement central à un point tel que si la tendance actuelle se poursuit, celui-ci se trouvera en fin de compte dépourvu de moyens d'action.

Bien des citoyens du Québec, ceux qui sont impatients comme ceux qui sont inquiets, ont vu, dans de telles paroles, le symptôme d'une sorte de durcissement du Canada anglais envers le Québec. Cela est peut-être partiellement vrai, mais il ne faut pas ici se contenter d'une analyse superficielle et forcément trompeuse. En réalité, je crois plutôt que nous assistons présentement à une prise de conscience de la Fart du Canada anglais. J'aimerais aujourd'hui essayer de la définir.

Demandons-nous d'abord comment depuis quatre ou cinq ans, le Canada anglais a interprété les diverses manifestations de ce qu'il a appelé la « révolution tranquille ». Un bon nombre de Canadiens des autres provinces et même du gouvernement fédéral ont d'abord été un peu surpris de la fermeté de nos positions, surtout lors des conférences fédérales-provinciales. Ils se sont cependant vite rassurés en attribuant nos nouvelles politiques au désir, d'ailleurs partagé par plusieurs autres provinces, sinon toutes, d'en arriver, au Canada, à une décentralisation de l'administration fédérale qui ferait contrepoids à la centralisation des années de la guerre et de l'après-guerre.

Comme, ultérieurement, ces positions ont toujours été maintenues plus fermement par nous que par les autres provinces, ces mêmes compatriotes se sont dit que le Québec, étant fortement en retard sur le reste du pays, était pour cette raison bien excusable de brûler les étapes, même s'il bousculait un peu le gouvernement fédéral. On se rassurait – et j'utilise le mot rassurer à dessein car il me semble bien décrire la préoccupation de ceux qui n'étaient

pas indifférents envers nous – on se rassurait, dis-je, en se disant qu'une fois ce retard rattrapé, nous réintégrerions le domicile conjugal, c'est-à-dire le cadre normal d'une confédération de type traditionnel. On avait, croyait-on, d'autant plus raison de ne pas s'inquiéter outre mesure du mouvement qui nous animait qu'on savait que le gouvernement du Québec avait entrepris de mener à bonne fin quantités de réformes, dont certaines visaient à augmenter le niveau moyen d'instruction. On se disait que si les Québécois étaient plus instruits, ils perdraient vite ce sentiment nationaliste qui les avait toujours caractérisés. Surtout, espérait-on, ils ne seraient désormais plus repliés sur eux-mêmes comme cela avait été le cas pendant des générations précédentes. En conséquence, la vieille méfiance envers le gouvernement central s'atténuerait graduellement pour faire place à une intégration lucide au grand tout canadien.

Mais, avec le temps, nos positions demeuraient les mêmes; aussi fermes et claires, sinon davantage, qu'auparavant. Le gouvernement fédéral, en réponse à ces positions, posait certains gestes importants: élargissement des champs fiscaux provinciaux, retrait des programmes conjoints, etc. Par ailleurs, le Québec mettait sur pied sa propre caisse de retraite. Je pourrais ajouter d'autres exemples. Légèrement troublés par notre persistance, malgré ces progrès indéniables, nos concitoyens des autres provinces crurent alors que nous étions animés de motifs d'ordre politique suscités par un regain du nationalisme au Québec. Ils interpréterent le maintien de nos positions comme la manifestation d'une impatience qui, comme toutes celles qui l'avaient précédée, serait en définitive d'une durée limitée.

Or, aujourd'hui, quatre ou cinq ans après le début du processus actuel, ils se rendent compte – et ils sont de plus en plus nombreux à le faire – que la raison d'être profonde de nos positions n'est pas seulement un désir de décentralisation administrative, un moyen de combler nos retards ou une bouffée passagère de nationalisme. Ils se rendent compte que nos opinions, nos gestes, nos politiques, et cela depuis le début, sont dictés par une volonté d'affirmation, un élan vital dont le dynamisme est comparable seulement à l'obstination de nos ancêtres qui, après 1760, ont décidé de survivre malgré leur défaite, malgré leur entourage, malgré leur pauvreté. Et la fermeté dont nous faisons preuve aujourd'hui, la constance de nos objectifs, notre assurance nouvelle, notre force politique même étonnent le reste du Canada qui, pendant des générations, s'était habitué à un Québec où rien n'avait changé.

Voici donc que le reste du Canada commence à comprendre nos véritables raisons d'agir. Cela peut vous sembler surprenant alors que vous, du Québec, nous entendez, mes collègues et moi, faire allusion, depuis des années à la nature du mouvement qui se produit chez nous. Nous n'avons jamais rien caché à personne et je me souviens que, dès 1961, j'acceptais un bon nombre d'invitations à rencontrer des compatriotes des autres provinces justement pour leur exposer le sens de l'évolution du Québec actuel. Si je me suis décidé, il y a plusieurs mois, à effectuer une tournée de l'Ouest canadien, c'est que j'avais le sentiment bien net que, malgré tout, on nous comprenait, insuffisamment. Pour être plus précis encore, j'avais l'impression qu'un malentendu profond était en train de prendre corps. Le reste du Canada savait que le Québec moderne se transformait à une allure accélérée, mais il risquait d'ignorer les causes réelles de ce changement. Il fallait les lui exposer, et j'ai cru bon de le

faire moi-même. Autrement, le fossé entre le groupe d'expression française et le groupe d'expression anglaise se serait élargi au point où, dans le même pays, nous serions devenus étrangers l'un à l'autre. Les opinions exprimées ces derniers temps par des chefs de file du Canada anglais n'ont rien de renversant. Comme premier ministre du Québec, je désirais qu'un jour ou l'autre le Canada anglais décide de prendre parti sur les problèmes et le nouvel équilibre suscités, au plan canadien, par l'évolution récente du Québec. Je commençais même à trouver que cette prise de position se faisait attendre et je craignais, comme bien d'autres, que le reste du Canada ne fût obstinément indifférent envers nous. Dans cette perspective, les quelques personnes autorisées qui viennent de s'exprimer montrent qu'en réalité il s'est enfin produit un embryon de réponse de la part du Canada anglais. Je préfère de beaucoup cette situation à une indifférence qui aurait neutralisé, avant même qu'elle ne prenne forme, toute possibilité de dialogue. Ma tournée dans l'Ouest canadien avait pour but, comme je l'ai dit, d'expliquer le Québec au reste du Canada et aussi de provoquer chez celui-ci une prise de conscience. Je n'attribuerai pas à mes seuls efforts les prises de position qu'on connaît maintenant, mais je suis vraiment heureux de voir que celles-ci sont enfin dans le domaine public.

Des gens se sont montrés un peu déçus de constater que les opinions avancées par ces représentants du Canada anglais ne caderaient pas avec celles que le Québec a l'habitude de faire valoir. On s'attendait en effet plus ou moins à ce que l'action que nous avons entreprise au Québec depuis cinq ans en matière fédérale- provinciale ait comme résultat de créer un front commun des provinces contre la centralisation des pouvoirs à Ottawa. Aujourd'hui ces gens s'aperçoivent que plusieurs autres provinces du pays paraissent tenir beaucoup moins que le Québec à la décentralisation de ces pouvoirs. Ils en concluent que nous avons probablement fait fausse route et que nous n'avons certainement pas réussi à convaincre les autres provinces d'agir dans le même sens que nous.

En réalité, le Québec n'essaie pas de créer ce fameux front commun contre Ottawa. C'est une légende de la période négative de notre récente histoire politique. Nous ne voulons pas forcer ni même inciter les autres provinces à agir nécessairement comme nous. Bien que dans plusieurs domaines nos problèmes soient similaires à ceux que l'on peut retrouver n'importe où au Canada, il n'en reste pas moins, pour reprendre une vieille expression, que le Québec n'est pas une province comme les autres. J'ai déjà dit à maintes reprises que le fait même que notre province soit en majorité d'expression française et que sa culture soit différente de celle de la population des autres provinces du pays donne au Québec son caractère de point d'appui du Canada français.

Il s'agit là d'un fait sociologique et historique, non d'une vue de l'esprit ou l'expression d'un désir qui se prend pour une réalité. L'existence même de ce fait donne inévitablement au Québec des aspirations, des objectifs et des comportements qui ne peuvent être partagés par aucune des autres provinces du pays. Ainsi, l'immense majorité des Québécois se sentent beaucoup plus près du gouvernement du Québec que de celui d'Ottawa. Pourquoi? Parce qu'ils ont l'impression que le gouvernement du Québec plus que celui d'Ottawa est une émanation de leur personnalité profonde. Il n'y a pas, par exemple, à Québec, l'obstacle de la langue et de la mentalité auquel les Canadiens de langue française se heurtent si fréquemment à Ottawa. Or, le sentiment de proximité du gouvernement provincial et

d'éloignement du gouvernement fédéral est loin d'exister, dans les autres provinces, d'une façon aussi marquée que chez nous. En conséquence, les Québécois trouvent tout à fait normal de confier à leur gouvernement provincial des responsabilités que les citoyens des autres provinces songent normalement à attribuer au gouvernement central. Ou bien encore, il vient naturellement à l'esprit des Québécois de rapatrier au gouvernement du Québec des responsabilités que le gouvernement fédéral a assumées dans le passé. Une telle tendance existe beaucoup moins dans les autres provinces.

Pour toutes ces raisons, nous avions et nous avons encore des motifs à la fois administratifs et culturels de réclamer une décentralisation des pouvoirs au Canada. Dans les autres provinces, le motif culturel étant absent, on peut plus facilement que nous trouver encore aujourd'hui des accommodements qui, tout en décentralisant l'administration jusqu'à un certain point, laissent quand même à peu près intacts à Ottawa les centres de décision. En ce qui nous concerne, il est souvent essentiel que les centres de décision soient déplacés en même temps que l'est l'administration elle-même.

En outre, les Québécois ont presque toujours manifesté beaucoup plus d'intérêt que les Canadiens des autres provinces envers la constitution. Était-ce parce qu'il y avait chez nous un respect plus grand envers les lois ? Pas nécessairement. On doit plutôt attribuer notre recours fréquent au texte de notre constitution à ce que celle-ci prenait figure de rempart contre les velléités centralisatrices du gouvernement fédéral. Pour nous, la constitution était une protection contre le danger constant d'assimilation. Le fait que les Québécois l'aient souvent invoquée au cours de leur histoire provient davantage du nationalisme traditionnel de notre population que de la formation juridique d'une partie de nos hommes politiques.

Je ne veux pas, par ce que je viens de dire, vous démontrer que le Québec n'est pas une province comme les autres. Cela vous le savez déjà. Je veux seulement vous souligner que si, à l'occasion, nos positions ont été les mêmes que celles des autres provinces, il était au fond inévitable qu'à d'autres moments elles s'en distinguent. Si l'on constate à l'heure actuelle des divergences entre les aspirations du Québec et celles du reste du pays, il est important de savoir que celles-ci proviennent moins d'un durcissement à notre endroit que d'un début de compréhension du phénomène selon lequel le Québec pourra prendre, au Canada, une orientation qui le distinguera de plus en plus des autres provinces du pays.

Je viens de mentionner quelques-unes des raisons d'arrière-plan qui montrent qu'un tel aboutissement est fort plausible. Il y en a d'autres, plus immédiats, si je puis dire. Ainsi, la semaine dernière à Ottawa, au sein du comité du régime fiscal, nous avons entrepris une série de négociations capitales pour nous. Nous aurons à déterminer non seulement, ce qui est déjà d'une importance considérable, la répartition des champs de taxation pour la période 1967-72, mais également les modes de collaboration fédérale-provinciale en matière de politique économique et de programmes conjoints. Au cours de ces négociations le Québec maintiendra les attitudes qu'il a déjà fait valoir. C'est d'ailleurs ce que j'ai fait, vendredi dernier.

Pour répondre aux voeux de notre population, nous chercherons à obtenir tous les pouvoirs nécessaires à notre affirmation économique, sociale et politique. C'est là un objectif logique sain et positif. Dans la mesure où d'autres provinces, pour des raisons tout à fait acceptables,

n'ont pas besoin de se fixer le même objectif, et il semble bien que ce sera le cas – le Québec verra, par rapport à elles, son statut se différencier davantage.

Cette orientation du Québec mettrait-elle en danger, comme certains se l'imaginent, l'avenir même du Canada ?

Avant de répondre à cette question, voyons très brièvement de quels moyens d'action le Québec dispose. Il peut agir par le truchement du gouvernement fédéral ou par celui du gouvernement du Québec lui-même. Jusqu'à maintenant, il semble bien que, sans exclure totalement la première méthode, notre population est davantage portée, pour les raisons sociologiques et historiques dont j'ai parlé il y a un instant, à se servir du gouvernement du Québec pour atteindre ses objectifs. Je ne vois rien qui puisse laisser prévoir un renversement de cette tendance. Au contraire.

C'est donc dire que, de plus en plus, le Québec se dirige, par la force des choses, vers un statut particulier qui tiendra compte à la fois des caractéristiques propres de sa population et du rôle plus étendu que cette population veut confier à son gouvernement. En quoi consisterait ce statut particulier ? Bien peu de gens peuvent déjà le dire avec précision. Cependant, lors de ma tournée de l'Ouest canadien, j'avais tenté d'esquisser, à Vancouver en particulier, ce qu'il pourrait être. On peut supposer par exemple que le Québec administrerait lui-même, sans intervention fédérale, tous les programmes de sécurité sociale qui touchent ses citoyens. Il aurait, sans intervention fédérale, la complète responsabilité de la mise en valeur de ses propres ressources. Il est vrai que, dans la plupart des cas en ces matières, il possède déjà cette juridiction en vertu de la constitution actuelle. On n'ignore pas cependant que cette compétence est souvent théorique à cause des multiples programmes conjoints. C'est pour cette raison d'ailleurs que le Québec se retire graduellement de ces programmes contre compensation fiscale. À ce titre, nous sommes déjà en voie, en vertu des accommodements dont je parlais il y a un instant, d'instituer pour le Québec un embryon de statut particulier, plus précisément un régime administratif spécial. Cette évolution cependant n'exclurait pas une plus grande participation des Québécois aux affaires du pays.

J'avais ajouté que, dans d'autres domaines, les pouvoirs du Québec pourraient être plus étendus qu'ils ne le sont maintenant, comme par exemple dans le domaine des relations avec d'autres pays. J'ai dit aussi qu'il fallait penser que des réformes devraient être apportées à certaines institutions fédérales. Ainsi, par exemple, en ce qui concerne la Cour Suprême et l'administration fédérale en général. Je m'étais demandé pourquoi nous n'aurions pas au Canada un gouvernement fédéral et une administration centrale bilingue et en quelque sorte plus hospitaliers pour les Canadiens de langue française, ce gouvernement exerçant des fonctions d'intérêt général pour l'avantage de tout le pays, et au Québec un gouvernement qui, pour des raisons historiques et démographiques, se verrait confier, en plus de toutes les responsabilités qui doivent à notre époque normalement appartenir à un gouvernement provincial, la tâche plus particulière d'être l'instrument de l'affirmation de la communauté francophone.

Et je reviens à la question que je posais il y a un instant: L'obtention par le Québec d'un statut particulier menacerait-elle l'avenir du Canada ?

Une telle évolution modifierait sans doute la physionomie constitutionnelle du Canada que nous connaissons actuellement. Si tout changement au statu quo constitutionnel est une menace pour le Canada, alors je comprends que certains craignent profondément les résultats du mouvement qui se manifeste au Québec. Mais a-t-on vraiment raison d'adopter un point de vue aussi étroit ? On sait que le régime politique du Canada est flexible et qu'il saura en fin de compte satisfaire les aspirations du Québec. L'avènement d'un statut particulier devrait, si tel est bien le cas, se produire sans déséquilibre regrettable. Je dirais même davantage: ce pourrait être grâce à l'obtention par le Québec d'un statut particulier que le Canada survivra réellement. Car il est inutile de penser que l'on réussira à contenir le Québec moderne à l'intérieur d'un cadre administratif, politique ou constitutionnel où il se sentirait freiné dans son effort d'affirmation et d'épanouissement. N'oublions jamais ceci: une collectivité réagit un peu comme une personne. Lorsqu'une personne sent qu'une autre, même avec la meilleure volonté du monde, tente directement ou indirectement de la retenir dans certains domaines où elle croit être en mesure de prendre elle-même ses décisions, elle est normalement moins bien disposée envers cette autre personne qu'elle ne le serait dans le cas d'une véritable égalité. À l'heure actuelle, la collectivité canadienne-française, symbolisée par le Québec, n'a pas ce sentiment d'égalité grâce auquel une collaboration franche et entière pourrait exister au Canada. Il se pourrait que la reconnaissance d'un statut particulier pour le Québec vienne corriger cette situation et provoquer, entre les deux grands groupes ethniques, un rapprochement qui ne serait humiliant pour personne.

J'aimerais, en terminant, me servir d'une image un peu éloignée du sujet dont je traite maintenant. Lorsqu'on veut savoir si un compas est assez solide, on ne se demande pas si à leur extrémité ses deux branches sont trop ou pas assez éloignées l'une de l'autre. On regarde, si la charnière tient les deux branches avec assez de force. De la même façon, on maintiendra un Canada uni, non pas en soulignant les différences culturelles qui existent entre nos deux principaux groupes ethniques, mais en s'assurant que ces deux groupes trouvent une base commune à partir de laquelle chacun peut s'épanouir librement, en respectant, en comprenant et en acceptant la culture de l'autre. Cette base, elle existe déjà au Canada. Les Canadiens de langue française et les Canadiens de langue anglaise ont des idéals communs et partagent certaines valeurs communes.

Ils ne sont cependant pas identiques et ne le seront jamais. Le Québec, comme point d'appui du Canada français, demande aujourd'hui qu'on lui reconnaissse, dans les faits, le droit d'être différent. En agissant ainsi, nous modifierons certainement un ordre de choses qui dure depuis déjà une centaine d'années. C'est cet ordre de choses que nous menaçons, ce n'est pas le Canada lui-même. -Au contraire, c'est celui-ci que nous rendons plus grand en l'a aidant à atteindre les dimensions de l'idéal qui a présidé à la naissance de la Confédération.